

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 19 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. CLAVEL Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte.

Procurations :

M. CHEYTION Antony à Dr CHABAL Jacques
Mme HORNEGG Johanna à Mme PINET Monique
M. CROS Pierre à M. CUMIN Gérard
M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François
Mme BOS Elise à Mme ROURE Marie-Christine

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : Mme ARNAUD Karine

Délibération N° 024 – 2023

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / EXERCICE 2023 GEOCACHING ET CHEMINS

Monsieur le Maire précise que l'Association « Géocaching et Chemins » dont le siège social est situé 4 A rue Saint Joseph au Cheylard a sollicité la Commune pour une subvention exceptionnelle.

Cette association a pour but de promouvoir le géocaching et les chemins thématiques sur le territoire de Val'Eyrieux. Mais, elle veut surtout développer la randonnée en direction du handicap en fauteuil et souhaite acquérir 4 fauteuils tout terrains non électrifiés, pour une mise à disposition des familles, tout public concerné.

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 14 juin 2023, Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien financier à Géocaching et Chemins pour un montant de **500 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réserver une suite favorable à cette demande,
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de **500 euros** « Géocaching et Chemins » en vue de l'acquisition de fauteuils tout terrains non électrifiés,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente

Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché le 28 juin 2023.

Transmis à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 28 juin 2023.

